

Quatre régimes de demi-pension sont proposés aux élèves du lycée Allende :

- 1 - **Demi-pensionnaire 5 jours** : 5 repas par semaine
- 2 - **Demi-pensionnaire 4 jours** : 4 repas par semaine sauf le mercredi
- 3 - **Demi-pensionnaire 2 jours** : 2 repas par semaine (choix des jours à déterminer à la rentrée)
- 4 – **Externe** : passage occasionnel, pour motif exceptionnel et sur demande écrite de la famille ou avis du CPE. Repas à régler à l'avance au service Intendance au prix de 4,10 € (Tarif 2023/2024).

L'inscription à un forfait demi-pension est valable pour toute l'année scolaire (accueil des élèves du jour de la rentrée à la date de fin de cours ou des examens). **Le changement de régime peut intervenir, sur demande écrite de la famille, au début de chaque trimestre.**

Important : **En cas d'absence, une remise d'ordre peut être accordée sous conditions (absence justifiée supérieure à 15 jours, Ramadan, journée du citoyen,...) et à la demande expresse de la famille à l'aide du formulaire dédié (à retirer auprès du secrétariat d'intendance)**

### **TARIFS DE DEMI-PENSION (Tarifs 2023/2024)**

<b>Modalités de facturation : Forfait trimestriel</b>		<b>DP 5 jours</b>	<b>DP 4 jours</b>	<b>DP 2 jours</b>
3 périodes de facturation	Septembre / Décembre (facture début octobre)	225,40 €	192,64 €	112,00 €
	Janvier / mars (facture début février)	161,00 €	137,60 €	80,00 €
	Avril / juin (facture début mai)	128,80 €	110,08 €	64 €
	<b>Total année scolaire</b>	<b>515,20 €</b>	<b>440,32 €</b>	<b>256,00 €</b>
Moyens de paiement	<b>Télé-paiement</b> (se rendre sur le site : <a href="https://teleservices.ac-caen.fr">https://teleservices.ac-caen.fr</a> avec les identifiants Educonnect)			
	<b>Prélèvement automatique</b> au moyen du <a href="#">mandat de prélèvement</a> (cf pièce jointe) ; valable 3 ans à partir de la date de souscription			
	<b>Chèque</b> à l'ordre de : «l'Agent comptable du lycée Allende»			
	<b>Espèces.</b>			

L'accès à la salle de restaurant est géré par un système informatique de lecteur de cartes à puce.

Un badge sera remis à chaque élève à son entrée dans l'établissement, il permet l'accès ou la sortie de l'établissement en dehors des heures d'ouverture du portillon et pour les demi-pensionnaires l'accès au service de restauration. Ce badge est valable pendant toute la scolarité de l'élève. En cas de perte, celui-ci sera remplacé moyennant la somme de 6 €.

Il ne peut être prêté sous aucun prétexte **sous peine d'exclusion de la demi-pension.**

En cas d'oubli et compte tenu des perturbations techniques engendrées par les oublis de carte, l'élève sera tenu d'attendre la fin du service pour accéder au self.

Pour plus de renseignements merci de contacter le service intendance au 02 31 53 52 80